

En 2023-2024, 2,97 millions d'inscriptions ont été enregistrées dans l'enseignement supérieur français. Après une baisse en 2022-2023, inédite depuis la rentrée 2007, les effectifs sont de nouveau en hausse cette année (+1,0%) et retrouvent leur niveau de 2021-2022. La rentrée 2023 est marquée par une stabilisation des effectifs à l'université et une baisse dans les formations d'ingénieurs et les sections de techniciens supérieurs scolaires. Le nombre d'étudiants formés dans les établissements d'enseignement privés progresse de 2,8% et ce secteur accueille 26,6% des étudiants. Les effectifs augmentent dans 13 académies, sont stables dans 8 autres et diminuent dans les 9 restantes. Un tiers des étudiants ont des parents cadres, 56% sont des femmes et 12% sont des étrangers en mobilité internationale.

Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2023-2024

En 2023-2024, 2 965 400 inscriptions sont recensées dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM, *annexe 1*). Cet effectif augmente de 1,0% cette année, soit +28 300 inscriptions, après une baisse de 1,5% entre les rentrées 2021 et 2022, qui suivait 14 années de hausses consécutives.

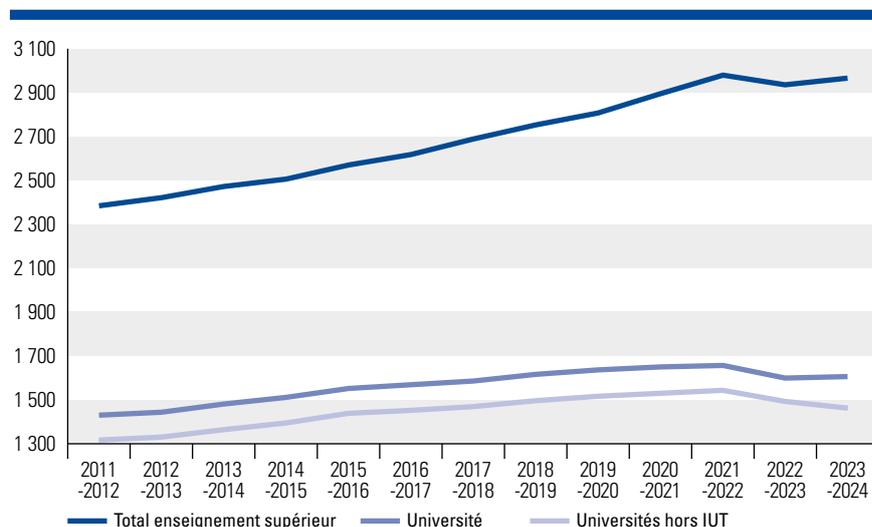
En l'espace de cinq ans, l'enseignement supérieur a accueilli 210 800 étudiants supplémentaires (+7,7% en 5 ans, soit une évolution annuelle moyenne de +1,5% sur la période). Cet accroissement est inférieur à celui observé sur les cinq années précédentes avec 281 800 étudiants de plus

entre les rentrées 2013 et 2018. Il s'élevait en effet à 11,4% en 5 ans, soit une évolution annuelle moyenne de +2,2% entre ces deux rentrées scolaires.

Stabilisation des effectifs à l'université

En 2023-2024, 1 604 200 inscriptions étudiantes sont dénombrées sur le périmètre universitaire strict, c'est-à-dire sans prendre en compte les composantes non universitaires des grands ensembles universitaires et 1 667 300 sur le périmètre plus large les prenant en compte (*encadré Sources, champ et définitions*). Comparé à 2022-2023, sur

GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur et de l'université (en milliers)
hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



Champ : France.

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

le périmètre universitaire strict, le nombre d'inscrits stagne (+0,5% soit +7 800 étudiants, *graphique 1*). Cela suit une diminution à la rentrée précédente, qui marquait la première diminution des effectifs universitaires après onze années consécutives de hausse. Cette stagnation du nombre d'étudiants en université s'inscrit dans le prolongement des ralentissements observés lors des rentrées 2020 et 2021, la rentrée 2020 ayant été la première année où l'augmentation des effectifs était inférieure à 1% depuis 2012. Entre 2013 et 2019, le nombre d'étudiants en université a augmenté de 2,0% en moyenne par an.

En outre, au sein des universités, l'allongement du cursus en IUT de 2 ans (DUT) à 3 ans (BUT) conduit à retarder d'un an le départ de nombreux étudiants des IUT et donc soutient temporairement l'effectif universitaire. Sans cet effet ponctuel, la variation positive du nombre d'étudiants universitaires (+0,5% par rapport à 2022-2023) serait plus faible.

En 2023-2024, 313 600 étudiants sont inscrits pour la première fois en 1^{re} année de cursus licence dans une université française, soit une hausse de 1% par rapport à la rentrée 2022, après deux années de baisse aux rentrées 2021 et 2020 (-3,5% et -2,8% respectivement).

Les inscriptions sont stables en cursus licence (+0,4%), après une année de baisse (-4,4% en 2022), liée à la baisse de nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur. Le nombre d'inscriptions stagne également en cursus master (+0,6%), après une baisse importante à la rentrée 2022 (-2,2%) qui suivait une forte augmentation à la rentrée 2021 (+3,0%) notamment grâce à l'arrivée en master de la cohorte plus nombreuse d'étudiants nés en l'an 2000. Les inscriptions en doctorat augmentent légèrement (+0,9%).

Du fait de l'ouverture de la troisième année de BUT, au sein du cursus licence, les effectifs d'étudiants préparant un bachelier universitaire technologique augmentent de 33,7%. En parallèle, les inscriptions diminuent massivement en licence professionnelle (-44,8%, après -7,2% à la rentrée 2022).

Pour ce qui est de la répartition par discipline, les inscriptions en disciplines générales sont stables à la rentrée 2023 (-0,2%), après

une baisse importante de 4,5% à la rentrée 2022. En économie-gestion-AES (administration économique et sociale), les effectifs se stabilisent également (-0,2%), suite à une forte diminution à la rentrée précédente (-7,4%). En droit-sciences politiques, les effectifs augmentent de 0,5%. Le nombre d'étudiants inscrits en arts-lettres-langues-SHS (sciences humaines et sociales) continuent de diminuer, mais moins fortement que l'année précédente (-1,8% contre -5,4%). Les inscriptions dans une discipline générale scientifique repartent à la hausse (+1,5%), après une année de baisse (-2,8% à la rentrée 2022) qui suivait sept années de hausses consécutives (*annexe 2*).

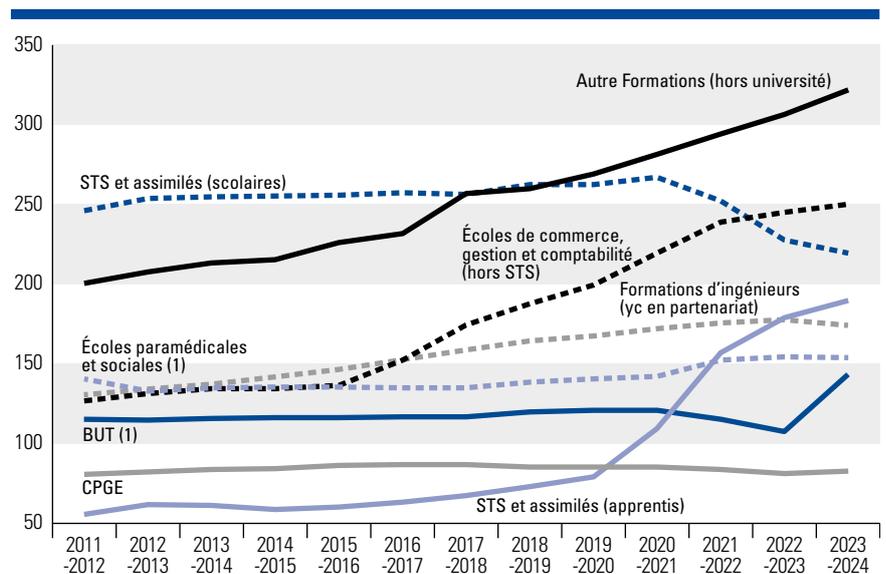
Depuis la rentrée 2020, pour préparer les concours de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK), les étudiants peuvent s'inscrire dans le parcours accès santé spécifique (PASS) ou en licence accès santé (L.AS), dans une discipline générale, en suivant les enseignements d'une mineure santé en plus de leur discipline dominante, sans possibilité de redoubler cette 1^{re} année. En licence accès santé (L.AS), le nombre d'étudiants continue d'augmenter fortement (+11,8%), en grande partie du fait des étudiants de L.AS ou de PASS non admis en MMOPK à la session 2023 qui ont obtenu des résultats suffisants pour poursuivre en 2^e année de

L.AS. Dans les disciplines de santé (hors L.AS), les effectifs augmentent fortement (+4,5%), dans le prolongement de la hausse observée l'année précédente (+3,8%). Plus particulièrement, ils sont en forte hausse en pharmacie (+10,9%) et dans une moindre mesure en médecine-odontologie (+4,1%). Les inscriptions se stabilisent en Parcours Accès Santé (PASS, -0,6%).

Des effectifs en baisse dans les écoles d'ingénieur, sous l'effet de la troisième année de BUT

En 2023-2024, 174 000 étudiants suivent une formation d'ingénieur, dont 30 400 à l'université, effectif en baisse de 2,1% par rapport à l'année 2022-2023 (*graphique 2*). La diminution des effectifs est due à la forte baisse du nombre de nouveaux entrants en école d'ingénieur. En effet, l'ouverture cette année de la troisième année de BUT restreint le flux d'entrée en école d'ingénieur qui existait après un DUT. De ce fait, le nombre d'étudiants diminue aussi bien à l'université que hors université (-1,7% et -3,9% respectivement). En dehors de l'université, le secteur privé qui accueille près d'un tiers des étudiants en formation d'ingénieur, voit également son effectif diminuer (-2,4% entre les rentrées 2022 et 2023),

GRAPHIQUE 2 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur, détail des disciplines (en milliers) hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



1. Les BUT remplacent progressivement les DUT depuis 2020. La rentrée 2023 marque l'ouverture de la troisième année de BUT.
2. Données provisoires en 2023-2024 pour les formations paramédicales et sociales (reconstruction des données 2022-2023 pour les enquêtes « santé » et « social »).

Champ : France.

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

mais de façon moins prononcée que celui des écoles sous tutelle du MESR ou d'un autre ministère (-1,7 % et -3,4 % respectivement). Malgré cette diminution ponctuelle des effectifs à la rentrée 2023, sur plus long terme, les formations d'ingénieur s'inscrivent dans une tendance dynamique : en 30 ans, leur effectif a été multiplié par 3 et durant les 10 dernières années, la croissance annuelle s'élève à 2,4 % (+4,1 % dans les écoles privées).

Dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité, qui relèvent quasiment toutes du secteur privé, le nombre d'étudiants a augmenté (+2,2 %, après +2,4 % en 2022). À la rentrée 2023, ces écoles forment 250 200 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Cette nouvelle année d'augmentation des effectifs s'inscrit dans une tendance de fond très dynamique, puisque le nombre d'étudiants en écoles de commerce, gestion et comptabilité a augmenté de 6,4 % en moyenne par an entre 2013 et 2023.

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) accueillent 82 400 étudiants à la rentrée 2023, effectif en hausse de 1,5 %, après deux années de baisses consécutives. Sur les dix dernières années, les effectifs en CPGE stagnent : -0,1 % par an en moyenne contre +1,8 % pour l'ensemble des étudiants. Le secteur public assure la formation de 85 % des étudiants inscrits en CPGE, une proportion qui reste stable d'année en année. On distingue trois filières de classes préparatoires : la filière scientifique qui regroupe 62 % des étudiants en CPGE, les classes économiques et commerciales qui en rassemblent 22 % et la filière littéraire, 16 %. La filière littéraire est celle qui enregistre la plus forte hausse de son effectif (+3,3 %). Les effectifs des classes économiques et commerciales augmentent de 2,7 %, et ceux des classes scientifiques de 0,6 %.

Poursuite de la baisse des effectifs en STS sous statut scolaire et de la hausse en STS apprentissage

En 2023-2024, 409 200 étudiants sont inscrits en section de techniciens supérieurs (STS) et assimilés (+0,6 % par rapport à la rentrée 2022). Cet effectif est en hausse de 29,6 % en 10 ans. Près de la moitié des

étudiants (46,4 %) suivent cette formation en apprentissage, proportion en forte progression ces dernières années. En effet, cette part est passée de 19 % à la rentrée 2013 à 22 % à la rentrée 2018, puis 38 % et 44 % aux rentrées 2021 et 2022. Cette hausse peut être mise en lien avec la loi du 5 septembre 2018 qui a eu notamment pour finalité de faciliter la création de nouvelles formations en apprentissage par des organismes de formation et avec la hausse massive du financement public en faveur de ce mode de formation.

À la rentrée 2023, 219 400 étudiants sont inscrits sous statut scolaire en STS et assimilés. Cet effectif est en baisse de 3,7 % par rapport à l'année précédente, une baisse moins marquée que celle de l'année précédente (-9,6 %). Entre 2013 et 2018, les effectifs ont augmenté de 0,6 % par an en moyenne alors qu'ils diminuent de 3,5 % par an en moyenne entre 2018 et 2023. Les étudiants inscrits dans les spécialités de la production représentent près d'un tiers des étudiants en STS et assimilés, tandis que les spécialités des services regroupent plus de deux tiers des étudiants. L'ensemble des établissements privés forme près d'un tiers des étudiants en STS, avec une part plus élevée dans les spécialités des services (31,7 %) que dans les spécialités de la production (17,6 %).

À la rentrée 2023, 92 900 néo-bacheliers sont inscrits en 1^{re} année de STS et assimilés sous statut scolaire, un effectif qui stagne par rapport à l'année précédente (-0,2 %). La proportion de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers 2023 inscrits en STS sous statut scolaire (39 %) est en baisse cette année de 1,2 point, au profit de celle des néo-bacheliers généraux (23 %, +0,9 points) et des néo-bacheliers technologiques (38 %, +0,3 point). Les néo-bacheliers professionnels sont pour la troisième année consécutive plus nombreux que les néo-bacheliers technologiques à entrer en section de techniciens supérieurs sous statut scolaire. Leur part a augmenté de 3,9 points en dix ans alors que celle des néo-bacheliers technologiques a baissé de 3,8 points depuis la rentrée 2013.

En 2023-2024, 189 800 apprentis sont inscrits en STS, soit une hausse annuelle de 6,1 %, moins importante que celles des années précédentes (+14,1 % à la rentrée 2022, +43,2 % à la rentrée 2021).

À la rentrée 2023, les STS en apprentissage accueillent 62 300 néo-bacheliers, soit une hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente. Près de la moitié de ces néo-bacheliers (48 %) ont obtenu un baccalauréat professionnel. En dix ans, cette part est en baisse de douze points, au profit des néo-bacheliers généraux dont la part passe de 15 % en 2013-2014 à 24 % en 2023-2024. Les néo-bacheliers technologiques représentent, quant à eux, un tiers des néo-bacheliers en STS en apprentissage.

Ainsi, à la rentrée 2023, 155 200 néo-bacheliers sont entrés en STS et assimilés, dont 40 % sous statut apprenti. Parmi eux, 42,6 % sont des bacheliers professionnels, 34,3 % des bacheliers technologiques et 23,1 % des bacheliers généraux. Depuis 2013, la proportion de bacheliers généraux parmi les néo-bacheliers entrants en STS et assimilés a augmenté de 1,4 point. La part de néo-bacheliers technologiques a diminué de 5,3 points, au profit de celles des néo-bacheliers professionnels.

La part de l'enseignement privé continue d'augmenter

En 2023-2024, le secteur privé accueille 789 900 étudiants, soit 26,6 % des effectifs de l'enseignement supérieur, part en hausse de 0,5 point par rapport à la rentrée 2022 (*graphiques 3 et 4*). Les inscriptions dans l'enseignement supérieur privé progressent à nouveau fortement (+2,8 %), mais moins fortement que l'année précédente (+3,5 %). Le nombre d'étudiants dans l'enseignement public stagne (+0,3 %). Depuis 2011, et à l'exception de l'année 2014, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement privé a toujours été supérieur à celui observé dans l'enseignement public.

La répartition par type d'établissement des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 35 % des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 10 % sont en lycée (STS y compris en apprentissage, CPGE), 9 % sont en écoles d'ingénieurs, 8 % sont dans une école artistique ou culturelle et 6 % dans un établissement privé d'enseignement universitaire (*tableau 1*). Dans le secteur public, les étudiants sont principalement inscrits en université (73 % des étudiants du secteur

public), en STS et CPGE dans des lycées (12 %) ou en école d'ingénieurs (5 %). Cette différence s'explique par l'offre de formation proposée par le secteur privé. Ainsi, la quasi-totalité des écoles de commerce, qu'elles soient en trois ou cinq ans, appartiennent au secteur privé. En STS, les établissements privés forment près de huit étudiants sur dix par apprentissage et près d'un tiers de ceux sous statut scolaire.

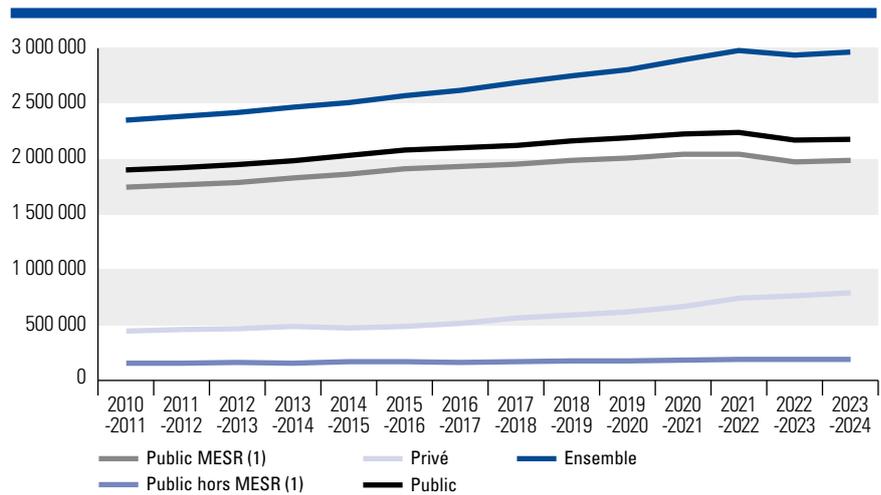
Une majorité d'étudiantes, mais des différences selon les filières

En 2023-2024, 56 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (*graphique 5*). Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84 %), tandis qu'elles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (40 % en CPGE et de même en BUT), et plus encore en sciences (30 % des étudiants de CPGE en filière scientifique et 30 % des effectifs des formations d'ingénieur).

Ces disparités se retrouvent à l'université, hors BUT, où plus de six étudiants sur dix sont des femmes. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (71 %). Les femmes représentent deux tiers des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. *A contrario*, elles restent minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (44 %), bien que leur part augmente progressivement (+1,1 point par rapport à la rentrée précédente). En IUT, quatre étudiants sur dix sont des femmes ; elles sont majoritaires dans le secteur des services (51 % des étudiants) et minoritaires dans le secteur de la production (24 % des étudiants).

Depuis 1980, le nombre d'étudiantes en France dépasse celui des étudiants. La proportion d'étudiantes a augmenté ces dix dernières années (+1,1 point). Elle a plus fortement progressé en STS (+8,8 points en dix ans dans les parcours apprentissage, +3,1 points dans les parcours scolaires), dans les formations d'ingénieur (+2,8 points), dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+1,9 point) et en IUT (+1,1 point). Elle augmente aussi à l'université en sciences, STAPS, en santé, en droit, économie, AES (respectivement +7,3, +4,1

GRAPHIQUE 3 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010 hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



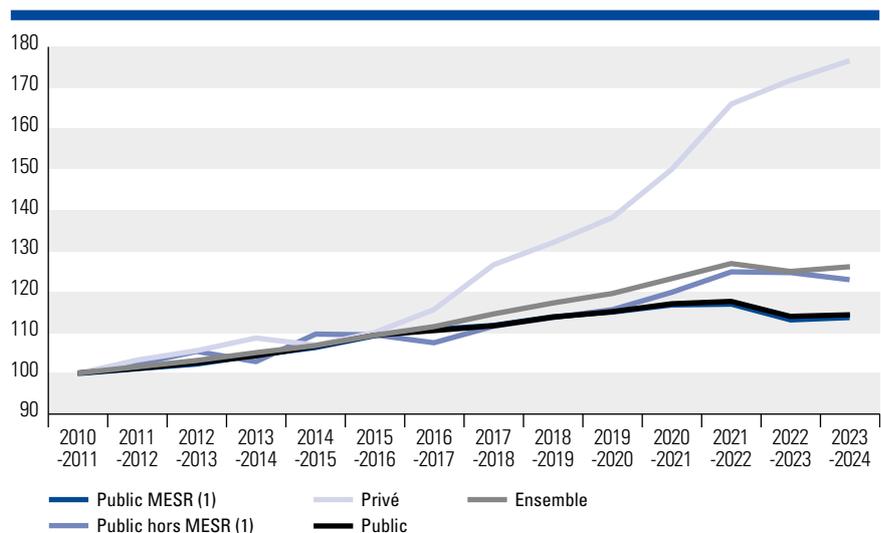
1. MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte.

Champ : France.

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010, base 100 en 2010 hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



1. MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte. Les courbes Public et Public MESR sont quasiment confondues.

Champ : France.

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

et +4,0 points), mais progresse moins fortement en langues, lettres, sciences humaines (+0,9 point). Elle stagne dans les formations paramédicales et sociales.

Un tiers des étudiants ont des parents cadres, plus de six sur dix quand ils sont inscrits en École normale supérieure

La répartition par origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très

peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment de ceux de catégories sociales plus modestes. En effet, toutes formations confondues, 35 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, alors que cette catégorie socio-professionnelle regroupe moins de 21 % des parents des élèves du second degré en 2022 (*graphique 6*). Inversement, 11 % des étudiants sont des

TABLEAU 1 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2023-2024 (en milliers)
hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	BUT	STS et assimilés (scolaires)	STS et assimilés (apprentissage)	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Evolution 2022/2023 (%) (5)	Répartition (%)
Lycées					206,4	42,5	80,5	12,6	342,0	-0,7	11,5
<i>dont privé</i>					47,3	18,5	10,6	2,6	79,0	-2,6	2,7
Universités (2)	1 062,6	184,9	30,4	143,1			5,6	177,6	1 604,2	0,5	54,1
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	48,6	1,2						33,7	83,6	3,7	2,8
<i>dont privé</i>	34,9	1,2						11,4	47,5	3,3	1,6
Écoles normales supérieures								7,7	7,7	-2,5	0,3
Écoles d'ingénieurs	13,0		143,6		0,1	0,2	16,2	12,6	185,7	0,8	6,3
<i>dont privé</i>	0,1		58,9		0,1	0,2	11,2	2,9	73,4	0,0	2,5
Écoles de commerce, gestion et vente					4,1	24,0		250,3	278,4	2,3	9,4
<i>dont privé</i>					4,1	24,0		249,3	277,3	2,4	9,4
Écoles juridiques et administratives					0,2	0,1		9,5	9,7	3,5	0,3
<i>dont privé</i>					0,2	0,1		5,2	5,4	69,7	0,2
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,1	0,1		20,6	20,8	-1,9	0,7
<i>dont privé</i>					0,1	0,1		20,6	20,8	-1,9	0,7
Écoles paramédicales hors université (4)		121,1							121,1	1,2	4,1
<i>dont privé</i>		31,0							31,0	1,8	1,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,7			33,0	33,7	0,9	1,1
<i>dont privé</i>					0,7			32,4	33,1	1,4	1,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,2	0,1		77,7	78,2	4,1	2,6
<i>dont privé</i>					0,2	0,1		60,3	60,7	4,5	2,0
Écoles d'architecture	0,5							19,4	19,9	-1,4	0,7
<i>dont privé</i>								1,1	1,1	6,5	0,0
Écoles vétérinaires								3,8	3,8	4,8	0,1
<i>dont privé</i>											
Autres écoles de spécialités diverses	0,5				7,6	122,9	1,9	43,9	176,8	6,6	6,0
<i>dont privé</i>	0,5				7,6	107,4	1,9	43,0	160,5	7,8	5,4
Total	1 125,3	307,2	174,0	143,1	219,4	189,8	104,2	702,4	2 965,4	1,0	100,0
<i>dont privé</i>	35,5	32,3	58,9		60,3	150,3	23,7	428,9	789,9	2,8	26,6

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 742 étudiants en 2023.

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets en 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Museum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2023-2024 pour les formations paramédicales et sociales (reconstruction des données 2022-2023).

5. Les effectifs de 2023-2024 ne tiennent pas compte de l'IUT de Tarbes qui sort du périmètre universitaire au sens strict cette année. Ils ne sont pas pris en compte pour les évolutions.

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

enfants d'ouvriers, alors que cette catégorie représente 23 % des parents d'élèves du second degré. Enfin, ils sont 18 % à être enfants d'employés, une proportion similaire à celles des parents de cette catégorie socio-professionnelle des élèves du second degré.

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en CPGE, dans les formations d'ingénieurs hors université et dans les Écoles normales supérieures (ENS). Ils sont, en revanche, peu nombreux dans les STS sous statut scolaire¹

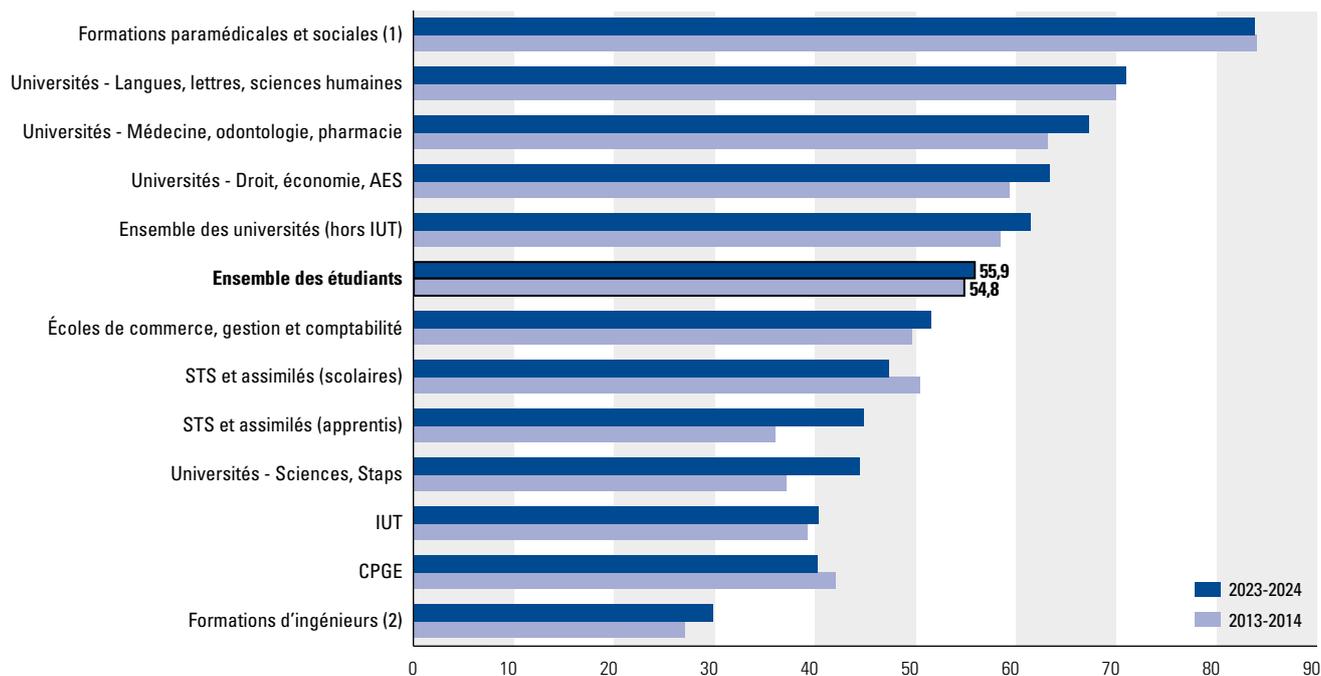
(16 %) et dans les formations paramédicales et sociales (24 %). Dans ces filières, les enfants d'ouvriers sont relativement plus nombreux qu'en moyenne dans l'enseignement supérieur : 22 % en STS sous statut scolaire et 19 % dans les formations paramédicales et sociales. La proportion d'enfants dont les parents occupent une profession intermédiaire (14 % dans l'ensemble de l'enseignement supérieur) ou d'employé

1. La catégorie socioprofessionnelle des parents des étudiants en apprentissage en STS ou assimilés n'est pas assez bien renseignée pour être exploitée.

(18 %) est plus importante en STAPS (respectivement 20 % et 21 %) et en BUT (19 % et 21 %). Les enfants d'employés sont également très présents dans les écoles paramédicales et sociales (30 %).

À l'université, les enfants de cadres et de personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent plus du tiers des effectifs, presque autant que dans l'ensemble de la population étudiante française, alors que les catégories défavorisées y sont moins bien représentées. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline.

GRAPHIQUE 5 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)



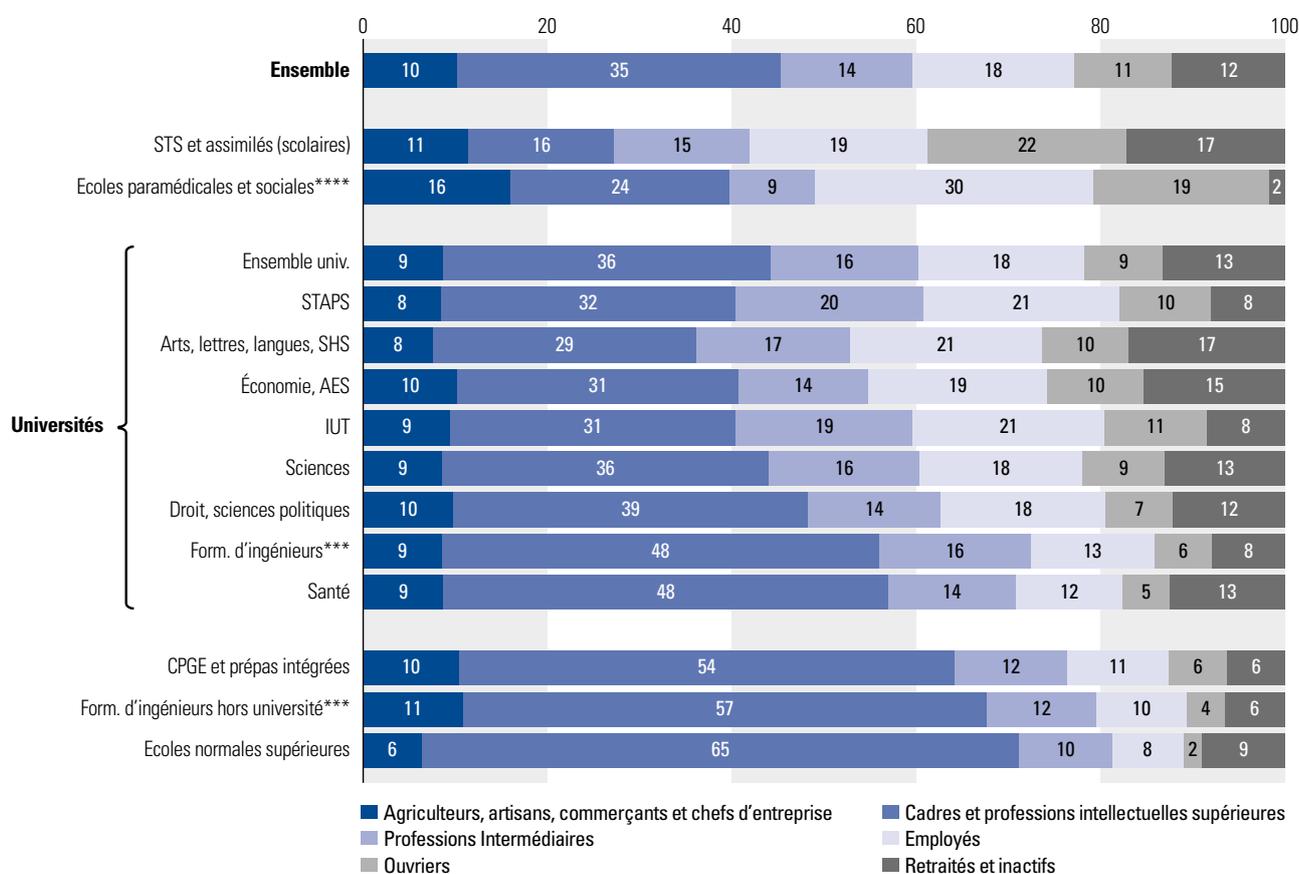
1. Les dernières données disponibles portent sur 2022-2023.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France.

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

GRAPHIQUE 6 - Origine sociale* des étudiants français en 2023-2024 (en %)



* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 16 % d'entre eux

**L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 15 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les STS en apprentissage (53 %), les écoles de commerce, gestion et comptabilité (35 %) et les écoles artistiques ou de journalisme (40 %), non représentées.

*** Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

**** Données 2022-2023 pour les formations paramédicales et sociales.

Champ : France.

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

La part des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures est nettement plus élevée dans les filières longues et plus sélectives que sont les disciplines de santé (48 %) et les formations d'ingénieurs universitaires (48 %). Ils sont moins présents en « Arts, lettres, langues, SHS » et en « Économie, AES » au profit des enfants d'employés et d'ouvriers.

Plus de 679 000 boursiers sur critères sociaux

Durant l'année universitaire 2023-2024, 679 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS, [tableau 2](#)), soit une hausse de 2,1 % des effectifs d'étudiants boursiers. Cette hausse est liée à la revalorisation du barème d'attribution des bourses mis en place à la rentrée 2023, qui a permis d'élargir l'éligibilité aux bourses sur critères sociaux. Le nombre de boursiers reste toutefois, à l'exception de l'année 2022-2023, le plus bas depuis la rentrée 2015.

Les bourses sur critères sociaux sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille, et ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans des formations habilitées par le MESR à recevoir des boursiers. La BCS comporte huit échelons, dont la structure a évolué à la rentrée 2023. D'une part, les montants de chaque échelon ont été augmentés de 370 euros annuels. D'autre part, la revalorisation du barème a entraîné un passage à l'échelon supérieur d'une partie des étudiants, et leur a donc permis de bénéficier

d'un montant de bourse supérieur. L'échelon OBIS concerne 31,2 % des boursiers et donne droit à une aide de 1 454 euros annuels en 2023-2024. L'échelon 7 est destiné aux étudiants dont les familles ont les ressources les plus faibles. Il concerne 8,2 % des boursiers et correspond à une bourse annuelle de 6 335 euros.

La proportion de boursiers au sein des formations ouvrant droit à ce type de bourses est de 37,2 % en 2023-2024, taux en hausse de 0,9 point par rapport à l'année précédente. Cette hausse est à inscrire dans le contexte de la réforme de l'attribution des bourses, qui a élargi l'éligibilité aux BCS. À cela s'oppose toutefois la progression du régime de l'apprentissage, qui n'ouvre pas droit aux BCS, et qui se développe fortement au sein des sections de techniciens supérieurs, qui est la formation où la proportion de boursiers est la plus élevée.

Des contrastes importants persistent selon la filière et le type d'établissement. Ainsi, à l'université, 40,1 % des étudiants sont boursiers, tandis que c'est le cas de seulement 11,2 % des étudiants en école de commerce. En STS et assimilées scolaires, cette part monte à 54,8 %, soit presque deux fois plus qu'en CPGE (28,3 %).

Hausse annuelle de près de 3 % de l'effectif d'étudiants étrangers en mobilité internationale

À la rentrée 2023, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale² inscrits

dans l'enseignement supérieur français est estimé à 319 900 étudiants en France métropolitaine et DROM ([encadré Sources, champ et définitions](#)). Ils représentent 76 % de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère³. Leur effectif connaît une nouvelle hausse cette année (+2,9 %, [graphique 7](#)).

En 2023-2024, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale (11,5 %) est en hausse de 0,2 point par rapport à 2022-2023 ([graphique 8](#)). Cette part connaît une hausse importante dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité, où elle augmente de 1,7 point. Les étudiants en mobilité internationale y représentent 20,6 % des effectifs à la rentrée 2023. La hausse est modérée dans les autres formations, avec des hausses comprises entre 0,2 et 0,4 point. À l'université (hors IUT et formations d'ingénieur universitaires), la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante, de 13,8 % à la rentrée 2023, enregistre une hausse de 0,3 point par rapport à la rentrée 2022. Elle croît avec le degré d'étude : 11,1 % en cursus licence, 15,6 % en cursus master et 35,6 % en doctorat en 2023-2024. Entre les rentrées 2022 et 2023, cette part augmente en cursus licence (+0,4 point) et master (+0,1 point) mais diminue en doctorat (-0,6 point).

Les étudiants étrangers en mobilité internationale ne se répartissent pas de manière

2. Hors STS en apprentissage.

3. Toutes les parts présentées dans cette partie sont calculées sur le total hors STS en apprentissage.

TABLEAU 2 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955	749 562	720 043	665 212	679 044
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757	45 353	46 527	46 269	46 378
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,5	34,8								
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,2	37,9	37,7	37,4	37,7	36,8	38,4	37,7	36,3	37,2
En % des boursiers par type de formation (1)													
Universités et assimilés (2)	<i>ancienne méthode</i>	26,6	28,8	33,8	34,7	34,5							
Universités	<i>méthode révisée</i>				39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	39,1
STS	<i>ancienne méthode</i>	42,4	42,8	44,1	47,5	50,3							
STS	<i>méthode révisée</i>				51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0	54,9	54,3	52,6
CPGE	<i>ancienne méthode</i>	17,1	19,0	25,7	27,7	28,4							
CPGE	<i>méthode révisée</i>				27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3	27,3	26,8	26,5

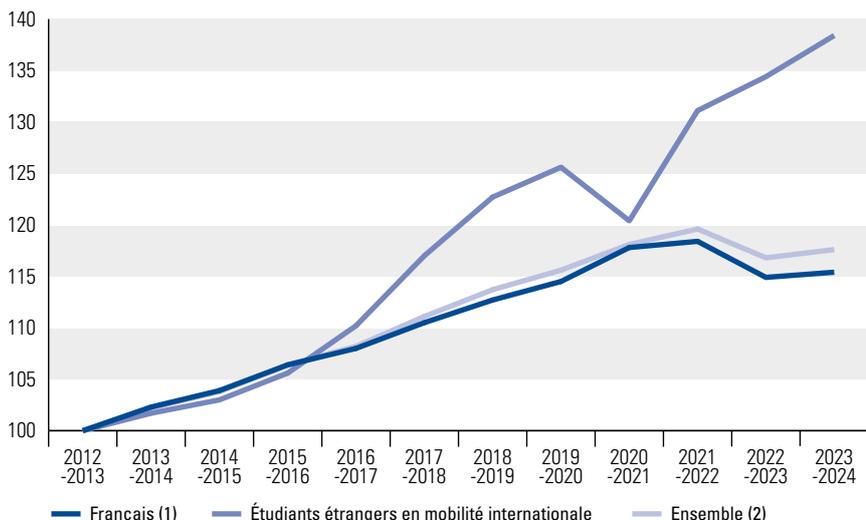
1. Bourses sur critères sociaux du MESR et bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008).

2. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

Champ : France.

Sources : SIES-MESR/Systèmes d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars), Système d'information SISE et données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP.

GRAPHIQUE 7 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers en mobilité internationale depuis 2012 (base 100)

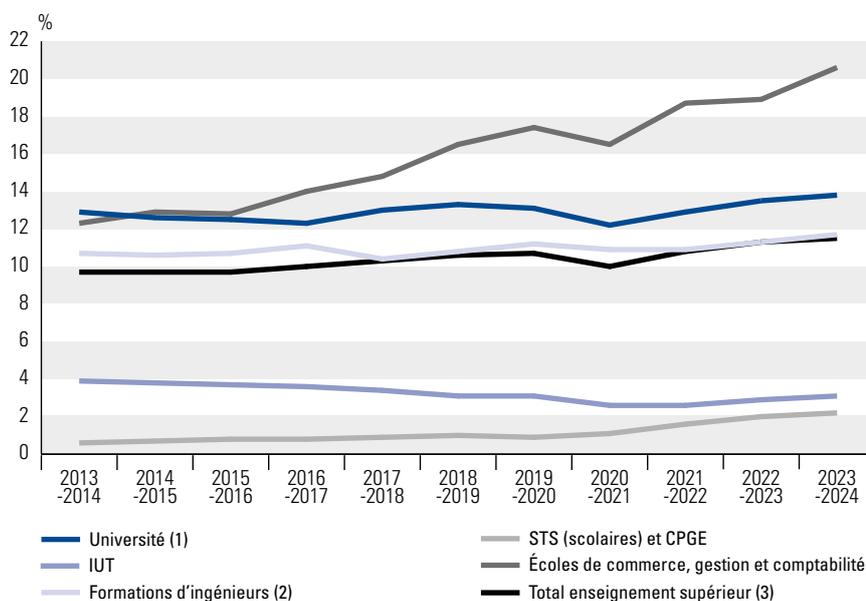


1. y compris les étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français. En 2023-24, ils sont au nombre de 99 800 (soit 4,1 % des étudiants Français ou résidents).
2. hors étudiants en STS en apprentissage, pour lesquels la mobilité n'est pas calculée.

Champ : France

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

GRAPHIQUE 8 - Évolution de la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les principales formations de l'enseignement supérieur



1. hors IUT et formations d'ingénieur.

2. y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.

3. hors étudiant en STS en apprentissage, pour lesquels la mobilité n'est pas calculée.

Champ : France

Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

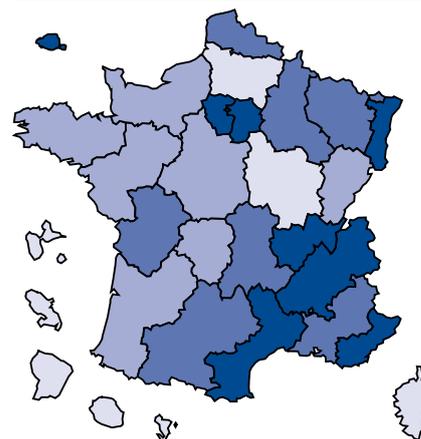
uniforme sur le territoire. Ils sont plus nombreux dans les académies d'Ile-de-France (16,9 % à Paris, 13,8 % à Versailles et 11,8 % à Créteil) ainsi que dans les académies frontalières comme celles de Strasbourg, de Nice et de Grenoble (carte 1). En revanche, leur proportion est très faible aux Antilles, à la Réunion, à Mayotte et en Corse. Cette

proportion diminue dans 9 académies, et augmente légèrement pour les autres.

De fortes variations d'effectifs en fonction des académies

À la rentrée 2023, les étudiants d'Ile-de-France représentent plus d'un quart des

CARTE 1 - Part des étudiants internationaux par académie en 2023



France : 11,5 %

1 % - 8,1 %

8,1 % - 9,7 %

9,7 % - 11,3 %

11,3 % - 16,9 %

NB : Le territoire en haut à gauche correspond au zoom sur l'académie de Paris.

inscrits (27,3 %). Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Nantes, Toulouse, Rennes et Bordeaux, qui accueillent, à elles six, un tiers des effectifs (34,0 %). Les huit plus petites de métropole, celles de Corse, Limoges, Besançon, Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Amiens et Poitiers accueillent chacune moins de 2 % des effectifs, pour un cumul de 10,8 % des effectifs totaux. Les effectifs varient beaucoup d'une académie à l'autre : ils augmentent dans près de la moitié d'entre elles (13 académies sur 30), sont stables dans 8 académies et diminuent dans les 9 autres (carte 2).

L'académie de Paris concentre à elle seule un grand nombre d'étudiants (13,4 % des effectifs), avec une offre de formation très diversifiée (tableau 3). Seulement 8,7 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (BUT, STS y compris en apprentissage et formations assimilées) et 42,8 % sont inscrits à l'université (ces proportions sont respectivement de 18,6 % et 54,1 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement représentés.

Dans les académies de Corse et de Strasbourg, sept étudiants sur dix sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu présents.

Dans certaines petites ou moyennes académies (Orléans-Tours, Amiens et Besançon),

TABLEAU 3 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2023-2024, évolution par rapport à 2022-2023 hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

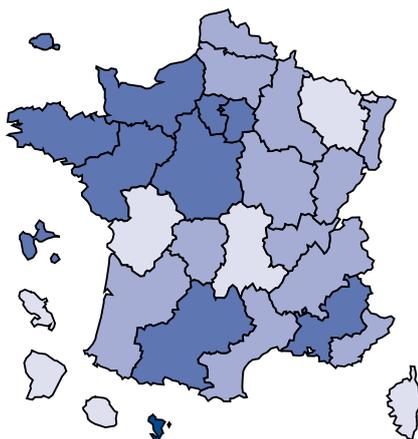
Académies	Université				STS et assimilés (scolaires)	STS (apprentis)	CPGE	Formations d'ingénieurs hors université	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles paramédicales et sociales	Autres (1)	Total	Évolution 2022/2023 (%)
	Total	dont BUT	dont formations d'ingénieurs										
Aix-Marseille	73 071	5 287	1 072	9 394	9 194	3 081	2 978	6 358	8 053	7 048	119 177	1,5	
Amiens	27 703	4 222	28	5 857	4 165	1 044	5 160	417	4 729	3 482	52 557	0,4	
Besançon	21 897	3 027	152	3 565	3 078	850	2 480	650	2 737	1 198	36 455	-0,7	
Bordeaux	72 859	6 166	870	10 020	9 107	3 286	4 773	17 909	7 537	13 980	139 471	0,1	
Clermont-Ferrand	30 452	3 417	0	4 678	3 144	1 341	2 572	2 164	3 331	2 985	50 667	-1,6	
Corse	3 872	613	43	514	386	101	0	30	502	104	5 509	-4,8	
Dijon	28 964	3 206	1 012	4 654	3 774	1 750	1 310	2 246	3 469	2 321	48 488	-0,5	
Grenoble	57 344	8 513	785	8 642	9 350	2 747	5 450	6 898	5 725	5 694	101 850	-0,2	
Lille	102 558	9 243	1 681	16 884	9 238	4 838	10 899	20 290	12 110	23 427	200 244	0,6	
Limoges	16 305	2 270	630	2 846	1 193	594	414	89	2 321	542	24 304	0,5	
Lyon	110 782	9 031	1 189	9 523	12 167	6 184	14 188	25 854	8 611	34 316	221 625	0,8	
Montpellier	78 670	4 836	971	8 890	8 297	2 703	3 024	6 417	6 257	8 208	122 466	-0,3	
Nancy-Metz	56 298	7 130	5 441	7 053	5 726	2 141	1 223	2 579	6 198	3 425	84 643	-2,1	
Nantes	74 548	7 265	2 046	13 301	13 138	3 774	8 896	10 445	6 539	23 485	154 126	1,6	
Nice	39 110	4 227	1 626	5 677	5 384	2 482	975	7 261	4 569	3 122	68 580	-0,1	
Normandie	68 544	7 923	1 117	10 232	9 700	2 768	5 490	8 798	7 120	5 016	117 668	2,2	
Orléans-Tours	42 600	5 137	1 696	7 489	6 177	2 217	1 095	2 590	5 961	2 894	71 023	1,4	
Poitiers	34 346	3 803	603	4 774	4 702	1 063	2 036	3 265	3 465	2 000	55 651	-1,7	
Reims	23 889	3 831	316	4 793	2 783	1 162	2 127	6 173	2 845	2 417	46 189	0,3	
Rennes	83 263	8 138	1 789	12 520	9 475	3 928	9 023	9 744	6 601	11 295	145 849	1,9	
Strasbourg	60 696	5 095	1 967	5 234	5 601	2 301	2 784	1 011	4 585	5 044	87 256	0,3	
Toulouse	80 308	6 729	351	10 498	8 133	3 754	12 075	9 730	5 960	17 290	147 748	1,8	
Total province	1 188 079	119 109	25 385	167 038	143 912	54 109	98 972	150 918	119 225	179 293	2 101 546	0,6	
Paris	169 754	2 811	1 029	13 676	18 196	14 878	8 595	55 514	11 267	104 728	396 608	1,2	
Créteil	101 687	11 068	1 356	13 909	8 934	3 456	16 952	2 098	10 211	13 334	170 581	3,6	
Versailles	112 223	8 503	2 432	14 406	14 937	8 254	19 073	41 319	9 945	22 763	242 920	2,6	
Total Ile-de-France	383 664	22 382	4 817	41 991	42 067	26 588	44 620	98 931	31 423	140 825	810 109	2,1	
France métropolitaine	1 571 743	141 491	30 202	209 029	185 979	80 697	143 592	249 849	150 648	320 118	2 911 655	1,0	
Guadeloupe	6 425	333	50	2 296	1 239	400	0	0	668	117	11 145	1,6	
Guyane	3 201	223	0	854	427	60	0	55	428	48	5 073	-2,1	
La Réunion	16 237	907	118	4 022	1 178	856	0	165	1 476	1 125	25 059	-2,6	
Martinique	4 852	169	0	2 028	798	285	0	170	607	304	9 044	-1,9	
Mayotte	1 711	0	0	1 175	171	94	0	0	237	43	3 431	14,0	
Total DOM	32 426	1 632	168	10 375	3 813	1 695	0	390	3 416	1 637	53 752	-0,6	
France métr. + DROM	1 604 169	143 123	30 370	219 404	189 792	82 392	143 592	250 239	154 064	321 755	2 965 407	1,0	

1. Ecoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Champ : France

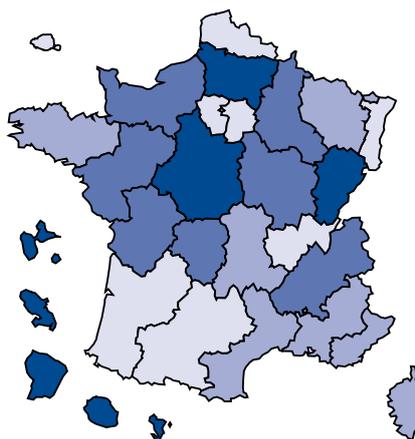
Source : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

CARTE 2 - Évolution des effectifs d'étudiants entre 2022 et 2023



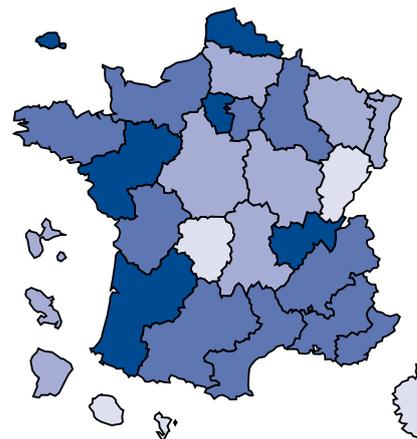
France : 1,0 %
-4,8 % - -1,6 %
-1,6 % - 0,8 %
0,8 % - 3,6 %
3,6 % - 14 %

CARTE 3 - Part des effectifs étudiants en STS en 2023



France : 13,8 %
8 % - 13,8 %
13,8 % - 16,4 %
16,4 % - 18,1 %
18,1 % - 39,2 %

CARTE 4 - Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2023



France : 26,6 %
4,1 % - 10,9 %
10,9 % - 18 %
18 % - 26,7 %
26,7 % - 36,6 %

NB : Le territoire en haut à gauche correspond au zoom sur l'académie de Paris

la part des STS y compris en apprentissage est très élevée (plus de 18 %, contre 13,8 % pour la moyenne nationale) (*carte 3*).

La part des étudiants en formation d'ingénieur est plus importante dans les académies de Créteil et Amiens. Dans les académies de Versailles et Reims, la part des étudiants en école de commerce est élevée.

Dans les DROM, l'offre de formations est très différente de celle du reste du territoire :

il s'agit principalement d'universités et de formations courtes (respectivement 60,3 % et 29,4 %). Les formations d'ingénieur et les écoles de commerce y sont quasiment absentes. Par conséquent, les formations privées y accueillent seulement entre 4 % et 17 % des étudiants selon les DROM (*carte 4*). La part de l'enseignement privé est également faible en Corse (7 %), tandis qu'elle représente plus du tiers de l'offre

d'enseignement dans les académies de Paris, Nantes, Lyon et Versailles.

Solène Malfatto
MESR-SIES

Pour en savoir plus

- Marlat D. et Nait-Ighil L., « *Effectifs universitaires en 2023-2024* », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 12, SIES-MESR, juin 2024.
- Marlat D. et Nait-Ighil L., « *Étudiants inscrits en BUT en 2023-2024* », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 13, SIES-MESR, juin 2024.
- Létroublon C., « *Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2023-2024* », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 14, SIES-MESR, juin 2024.
- Marlat D. et Diouf S., « *Les effectifs étudiants des INSPÉ en 2023-2024* », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 15, SIES-MESR, juin 2024.
- Malfatto S., « *Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2023-2024* », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 19, SIES-MESR, juillet 2024.
- « *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* », DEPP-SIES, 2024
- Fourré M., « *Les boursiers sur critères sociaux en 2023-2024* », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 24, SIES-MESR, septembre 2024.

Sites internet :

[Statistiques et analyses | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://statistiques-et-analyses.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
www.education.gouv.fr

Sources, champs et définitions

Sources : SIES-MESR/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Champ de l'étude : ensemble des inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur (hors inscriptions simultanées en licence et CPGE) de France métropolitaine et DROM, y compris Mayotte depuis 2011 mais hors établissements de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française qui accueillent 9 900 étudiants en 2023-2024.

L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité suffisante.

Grand regroupement et établissements expérimentaux (EPE)

Depuis 2019-2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décret, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 sur les établissements publics expérimentaux (EPE). Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces universités expérimentales. Cette évolution implique un double chiffrage du nombre d'inscriptions selon le périmètre

retenu, le contour historique (périmètre strict) ou le nouveau (périmètre incluant les membres non universitaires des EPE). Le contour des EPE n'a pas évolué entre 2022 et 2023. L'université Paris Sciences Lettres n'est plus un établissement public expérimental depuis 2022, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. Pour prendre en compte à la fois cette situation et les EPE, nous parlons de « grand regroupement ».

En tout, en incluant les membres non universitaires des EPE, 1 667 300 étudiants sont inscrits dans les universités de France, soit 63 100 étudiants supplémentaires par rapport au périmètre universitaire strict (*annexe 1*).

Nouveaux entrants en université : un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence (y compris BUT), qu'il soit nouveau bachelier de l'année ou non. Les nouveaux entrants en première année de cursus licence à l'université sont soit des nouveaux bacheliers (85 %), soit des bacheliers des années antérieures (8 %) reprenant leurs études ou inscrits précédemment dans le supérieur hors universités, soit des étudiants dispensés du baccalauréat (7 %).

Étudiants étrangers en mobilité internationale : parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études sont appelés **étudiants en mobilité internationale**. Ils correspondent aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.